



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 69 (dont 14 procurations)

N° 3

OBJET :

**MODIFICATION DE LA  
COMPOSITION DE LA  
COMMISSION LOCALE  
CHARGÉE D'ÉVALUER  
LES CHARGES  
TRANSFÉRÉES  
(CLECT)**

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P. SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL. GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

24 SEP. 2018

Publiée ou notifiée

le :

24 SEP. 2018

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts qui dispose : « *Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article [...] et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.*

*La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.*

*La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de charges ultérieur. [...]* »,

**Vu** la délibération n° 6 du Conseil Communautaire du 02 février 2017 décidant la création d'une commission locale d'évaluation des transferts de charges au sein de la Communauté d'Agglomération, définissant la représentation des communes et prenant acte des propositions de nominations établies par les 38 communes,

**Vu** la délibération n° 3 D/ du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 modifiant les représentants des communes d'Arfeuilles et de Brugheas,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2970/2017 en date du 8 décembre 2017 portant modification du périmètre de la communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule Limagne par retrait de la commune de Saint-Pont et modification du périmètre de la communauté d'agglomération Vichy Communauté par adhésion de la commune de Saint-Pont,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°240/2018 en date du 24 janvier 2018 fixant la composition du conseil communautaire,

**Considérant** l'intégration de la commune de Saint-Pont au sein de Vichy Communauté,

**Considérant** la nécessité que la commune de Saint-Pont soit représentée au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

**Propose** au conseil Communautaire :

- de fixer la composition de la CLECT à 46 membres titulaires et 46 membres suppléants,
- d'approuver la proposition de nomination par Madame le Maire de Saint-Pont et des conseillers municipaux suivants : M. André BONNELYE en qualité de titulaire et Mme Caroline BARDOT en qualité de suppléant, au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges de Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve cette proposition modifiant la représentation de cette commission,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

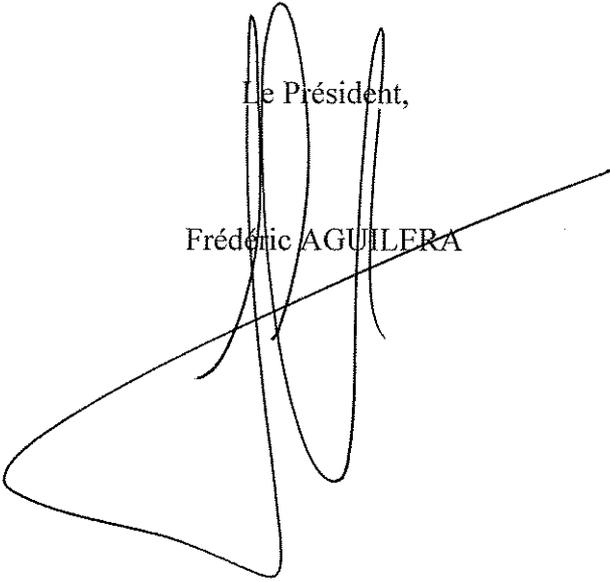
.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2018 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

.....  
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 24/09/2018

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20sep2018\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20sep2018\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20180920-20SEP2018\_3-DE-1-1\_1.pdf )